

**Adopté**

**Procès-verbal**  
Assemblée générale des parents  
Collège des Compagnons  
Séance du 8 septembre 2020

---

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Stéphane Lapierre, président, invite les parents à débiter l'assemblée générale des parents. Il procède à l'ouverture de l'assemblée et présente les membres du conseil d'établissement.

Monsieur Lapierre explique la composition du conseil d'établissement et précise qu'il appartient à l'assemblée générale des parents d'élire les parents qui les représenteront au conseil d'établissement. Les parents élus agiront en étroite collaboration avec les membres de la direction, seront à l'écoute des besoins des élèves inscrits dans les différents programmes, assureront le suivi des dossiers avec le Centre de service des Découvreurs et effectueront des représentations pour l'établissement scolaire.

Monsieur Lapierre fait la distinction entre le conseil d'établissement et l'organisme de participation des parents.

## **2. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

Monsieur Stéphane Lapierre présente le rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement.

## **3. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE SITUATION 2020-2021**

Madame Christine Garcia présente l'état de situation 2020-2021 en précisant que la clientèle compte un peu plus de 1300 élèves inscrits en septembre 2020. Elle souligne également les contraintes rencontrées par la Covid-19, les rénovations d'une partie de l'école ainsi qu'une augmentation significative de la clientèle.

## **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. *Ouverture de l'assemblée*
2. *Présentation du rapport annuel 19-20 du CE*
3. *Présentation de l'état de situation 20-21*
  - *Impacts des mesures sanitaires sur le Collège*
4. *Adoption de l'ordre du jour*
5. *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 2019*
6. *Choix d'un président d'élection*
7. *Adoption des règles d'élection*
8. *Mises en candidature, postes libérés*
9. *Proposition de fin de période de candidature*
10. *Adoption des candidatures*
11. *Proposition pour l'élection d'un représentant au comité de parents parmi les représentants élus au Conseil d'établissement (article 47)*
12. *Proposition pour l'élection d'un substitut au comité de parents parmi les représentants élus au Conseil d'établissement (article 47, 2<sup>e</sup> alinéa)*
13. *Proposition pour l'élection de représentants de l'OPP (article 96)*
  - *Formation et composition de l'OPP*
14. *Période de questions*

15. *Levée de l'assemblée*

*Il est proposé par monsieur Christian Lavoie, et appuyée par monsieur Dany Houde d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour.*

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

*Il est proposé par Monsieur Christian Lavoie et appuyé par madame Geneviève Komenda d'adopter à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 2019.*

**6. CHOIX D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

*Il est proposé par appuyé par monsieur Christian Lavoie et résolu d'adopter à l'unanimité que monsieur Sylvain Laporte agisse à titre de présidente d'élection.*

**7. ADOPTION DES RÈGLES D'ÉLECTION**

Monsieur Sylvain Laporte explique les règles d'élection.

*Il est proposé par monsieur Mathieu Harvey appuyée par monsieur M. Dany Houde d'adopter à l'unanimité, telles que présentées, les règles régissant le déroulement des élections.*

1. Le président ou la présidente d'élection reçoit toutes les propositions ou tous les intérêts, à tour de rôle, pour combler les sièges disponibles.
2. Après réception des mises en candidature, la période de mises en candidature est close sur proposition à cet effet adoptée à la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote.
3. Le président ou la présidente d'élection demande à chaque candidat(e), dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il ou si elle accepte d'être mise en candidature.
4. S'il y a plus de candidats que de sièges disponibles, un vote est tenu au scrutin secret. Chaque candidat(e) peut alors faire valoir sa candidature en s'exprimant pour un maximum d'une minute.
5. Seront élu(e)s les candidat(e)s ayant obtenu le plus de votes.
6. On organise autant de tours de scrutin qu'il est requis pour que soit adoptée une résolution passée à la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote (50 % plus un).
7. En cas d'égalité, un nouveau tour de scrutin est requis pour les candidats(es) à égalité seulement.
8. Le président ou la présidente d'élection donne le résultat des votes en nommant les personnes élues.
9. Le président ou la présidente d'élection n'a pas droit de vote.
10. Le président ou la présidente d'élection agit comme scrutateur pour le scrutin secret.
11. Après l'élection, le scrutateur détruit les bulletins de vote.

## **8. MISES EN CANDIDATURE, POSTES LIBÉRÉS**

Monsieur Stéphane Lapierre précise qu'il y a 4 postes à combler pour un mandat d'une durée de 2 ans. Madame Annie Robitaille, Monsieur Christian Lavoie complèteront leur mandat de 2 ans en juin 2021.

### **Période des mises en candidature et manifestation d'intérêt pour les 4 mandats de 2 ans (2020-2021 et 2021-2022)**

Monsieur Marc-Antoine Lebrun se propose  
Monsieur Jean-Louis Deward se propose  
Monsieur Simon Fradette se propose  
Madame Geneviève Komenda propose Stéphane Lapierre  
Madame Élisabeth Déry se propose

## **9. PROPOSITION DE FIN DE PÉRIODE DE CANDIDATURE**

*Il est proposé par Stéphane Lapierre et résolu d'adopter à l'unanimité la fin de la période de mises en candidature.*

*Monsieur Stéphane Lapierre accepte sa candidature.  
Monsieur Marc-Antoine Lebrun accepte sa candidature.  
Monsieur Simon Fradette accepte sa candidature.  
Madame Élisabeth Déry accepte sa candidature.*

## **10. ADOPTION DES CANDIDATURES**

*Il est proposé par monsieur Christian Lavoie appuyée par monsieur Dany Houde et résolu d'adopter à majorité que monsieur Stéphane Lapierre, Monsieur Marc-Antoine Lebrun et monsieur Simon Fradette soient élus pour un mandat d'une durée de 2 ans, que madame Élisabeth Déry soit élue pour un mandat d'une durée d'un an et que madame Annie Robitaille et monsieur Christian Lavoie soient élus et siègent au conseil d'établissement du Collège des Compagnons pour terminer leur mandat de 2 ans. Messieurs Jean-Louis Deward et Jean Yannick sont désignés comme substituts par l'assemblée.*

## **11. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS PARMIS LES REPRÉSENTANTS ÉLUS AU CE (ARTICLE 47)**

### **Période de mises en candidature et manifestation d'intérêt**

*Il est proposé par madame Geneviève Komenda et résolu d'adopter à l'unanimité de nommer monsieur Stéphane Lapierre représentant au comité de parents pour l'année scolaire 2020-2021.*

## **12. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS PARMIS LES REPRÉSENTANTS ÉLUS AU CE (ARTICLE 47, 2<sup>E</sup> ALINÉA)**

*Il est proposé par monsieur Stéphane Lapierre et résolu d'adopter à l'unanimité de nommer messieurs Christian Lavoie et Dany Houde substituts au comité de parents pour l'année scolaire 2020-2021.*

## **13. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS OPP (ARTICLE 96)**

Monsieur Stéphane Lapierre explique les rôles et les pouvoirs de l'organisme de participation des parents. Monsieur Lapierre précise que le but de ce regroupement est de s'impliquer dans la vie du Collège.

**A) Formation et composition de l'OPP**

*Il est proposé par Stéphane Lapierre appuyée par monsieur Mathieu Harvey et résolu à l'unanimité de former l'organisme de participation des parents (OPP). Madame Geneviève Komenda, Monsieur Simon Fradette, madame Manon Tanguay, monsieur Mathieu Harvey, madame Annik Gauthier, madame Sonia Normand, monsieur Dany Houde et madame Caroline Robert, manifestent le désir de faire partie de l'organisme de participation des parents pour l'année scolaire 2020-2021.*

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Garcia répond aux questions des parents après la présentation de l'état de situation 2020-2021

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*Il est proposé par monsieur Christian Lavoie et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.*

Ghislaine Montreuil  
Agit à titre de secrétaire